

Copie qui sera publiée aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Réservé
au
Moniteur
belge



04069834

Déposé au greffe du tribunal
de commerce de Dinant

le 27 AVR. 2004

Greffe
Le greffier en chef,

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/05/2004 - Annexes du Moniteur belge

Dénomination : **Syndicat d'Initiative et de Tourisme de Spontin et de la Vallée du Bocq**

Forme juridique : asbl

Siège : rue des Rivières 7 à 5530 SPONTIN

N° d'entreprise : 410.708490

Objet de l'acte : **modification**

Article 1er.

Modification de la dénomination « Syndicat d'Initiative de Spontin et de la Vallée du Bocq ASBL » par la dénomination « Li Bia Spontin ASBL », dont le siège social est désormais établi à 5530 Spontin Yvoir) Rue du Bouchat, 16 – Arrondissement de Dinant.

Art.2.

La durée de l'association est illimitée.

Art.3.

L'association a pour but de promouvoir l'animation dans le village par l'organisation de diverses activités au sein de la localité

Elle peut accomplir tous les actes qui se rapportent de manière directe ou indirecte à son objet.

Elle peut également prêter son concours et s'intéresser à toute activité similaire à son objet

Art 4

L'association se compose de membres effectifs et de membres adhérents

Le nombre de membres effectifs est illimité mais ne peut être inférieur à trois.

Le nombre de membres adhérents est illimité.

Art 5.

Seuls les membres effectifs jouissent de l'ensemble des droits accordés aux associés par la Loi et les présents statuts

Un registre des membres est disponible et est consultable au siège social de l'association

Il reprend les nom, prénoms, domicile, date et lieu de naissance des membres

Sont membres effectifs :

1° Les Soussignés,

2° Tout membre adhérent qui, présenté par un membre effectif est admis en qualité de membre effectif par décision de l'assemblée générale

Les membres adhérents sont des personnes qui souhaitent aider l'association ou participer à ses activités et qui s'engagent à en respecter les statuts et décisions prises en conformité avec ceux-ci

Art 5.

Tout habitant du Royaume peut être admis au sein de l'association s'il est accepté par scrutin secret à la majorité des membres effectifs. De même tout membre pourra donner sa démission, sans devoir justifier celle-ci par simple lettre adressée au conseil d'administration.

Art.7.

Le montants des cotisations est fixé par l'assemblée générale. Il ne pourra être supérieur à 125 euros

Art 8

Les pouvoirs de l'assemblée générale sont reconnus par la Loi et les présents statuts. Sont notamment réservées à sa compétence :

- les modifications de statuts ;
- la nomination et la révocation des administrateurs ;
- l'approbation de budget et comptes ;
- la dissolution volontaire de l'association ;
- la décharge à octroyer aux administrateurs et à leur conseil ,
- la transformation de l'association ,
- les exclusions des membres.

L'assemblée est également compétente pour élire le conseil d'administration responsable de

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso Nom et signature



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 06/05/2004 - Annexes du Moniteur belge

Volet B - suite

la gestion de l'association

Art.9.

Le conseil d'administration est composé d'un président, d'un vice-président, d'un trésorier, d'un secrétaire et de six administrateurs.

Il est élu par l'assemblée générale pour une durée de trois ans et ses membres peuvent être réélus. Il est chargé de la rédaction d'un rapport annuel qui sera approuvé lors de l'assemblée générale.

Membres effectifs :

Michel GUISSET, Rue du Tige 33 à 5590 SOVET ;
Pierre MARCHAL, Rue de Maillen 1 à 5332 CRUPET,
Charles MATAGNE, Rue des Carrières 1 à 5530 SPONTIN;
Pascal PECHEUR, Rue Haie Collaux 58 à 5530 SPONTIN;
Yvonne MICHEL, Rue des Rivières, 7 à 5530 SPONTIN;
Bernard POTVLIÈGE, Rue des Rivières 7 à 5530 SPONTIN;
Olivier TASIAUX, rue du Bouchat 16 à 5530 SPONTIN;
Cédric VAN GASTEL, avenue Louise, 4 à 5530 SPONTIN;
Alphonse PIERRE, rue Viaux, 12/B à 5100 NANINNE;
Frédéric DIDIER, rue des pommiers, 30 à 5500 DINANT;

Nominations – Conseil d'administration.

Les membres de l'association sans but lucratif réunis en assemblée générale extraordinaire à Spontin, le 27 janvier 2004 ont nommé membres du conseil d'administration

Olivier TASIAUX, Président,
Cedric VAN GASTEL, Vice-Président,
Alphonse PIERRE, Trésorier
Frédéric DIDIER, Secrétaire
Michel GUISSET, administrateur
Pierre MARCHAL, administrateur
Pascal PECHEUR, administrateur
Yvonne MICHEL, administrateur
Bernard POTVLIÈGE, administrateur
Charles MATAGNE, administrateur

Olivier TASIAUX, Président

Cédric VAN GASTEL, Vice-président

Alphonse PIERRE, Trésorier

Frédéric DIDIER, Secrétaire

Mentionner sur la dernière page du Volet B

Au recto

Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association ou la fondation à l'égard des tiers

Au verso

Nom et signature